

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 16 avril 2021.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 23 avril 2021, à 19 heures.

Le Maire,
Georges MORISON.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 avril 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt et un,
En exercice : 15 le 23 avril à 19 heures,
Présents : 14 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 14 dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Moulin,
sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

PRESENTS : M. Georges MORISON, Maire, MM. Jean-François GAGNAIRE, Jean-Yves MICARD, Patrick TOURNEBISE et Mme Sonia ALLOT, Adjoints,
Jérôme ARSAC, Hervé BOINON, Alexis COL, Maurice FOUGEROUSE, Bernard GUILLOT, Daniel ROCHETTE et Mmes Morgane CUERQ Véronique DUVERT et Lucette VALENTINO.

ABSENTS : Paul FOUGEROUSE.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Patrick TOURNEBISE, en qualité de secrétaire de séance.

Objet : Election Président de séance – Présentation des comptes administratifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la nomination du Président de séance pour le vote des comptes administratifs, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-François GAGNAIRE, 1^{er} Adjoint, est désigné comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

Objet : Approbation des Comptes administratifs 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13 pour
Date de la convocation : 16 avril 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François GAGNAIRE, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2021 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		164 797,28 €	280 937,40 €		280 937,40 €	164 797,28 €
Opérations de l'exercice	823 492,58 €	1 143 829,61 €	736 291,16 €	846 566,70 €	1 559 783,74 €	1 990 486,31 €
TOTAUX	823 492,58 €	1 308 626,89 €	1 017 228,56 €	846 566,70 €	1 840 721,14 €	2 155 193,59 €
Résultats de clôture		485 134,31 €	170 661,86 €			314 472,45 €
Reste à réaliser			285 000,00 €	297 300,00 €	285 000,00 €	297 300,00 €
TOTAUX CUMULES	823 492,58 €	1 308 626,89 €	1 302 228,56 €	1 143 866,70 €	2 125 721,14 €	2 452 493,59 €
RESULTATS DEFINITIFS		485 134,31 €	158 361,86 €			326 772,45 €

COMPTE ANNEXE EAU

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13 pour
Date de la convocation : 16 avril 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2021 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		102 057,51 €		85 731,60 €	0,00 €	187 789,11 €
Opérations de l'exercice	20 805,17 €	35 737,96 €	34 819,76 €	20 292,00 €	55 624,93 €	55 029,96 €
TOTAUX	20 805,17 €	137 795,47 €	34 819,76 €	106 023,60 €	55 624,93 €	243 819,07 €
Résultats de clôture		116 990,30 €		71 203,84 €		188 194,14 €
Reste à réaliser			151 330,00 €	28 000,00 €	151 330,00 €	28 000,00 €
TOTAUX CUMULES	20 805,17 €	137 795,47 €	186 149,76 €	134 023,60 €	206 954,93 €	271 819,07 €
RESULTATS DEFINITIFS		116 990,30 €	52 126,16 €			64 864,14 €

COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13 pour
Date de la convocation : 16 avril 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2021 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1	87 638,32 €		178 612,83 €		246 148,15 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	51 976,77 €	54 913,12 €	140 196,26 €	59 733,88 €	192 171,03 €	114 647,00 €
TOTAUX	119 511,09 €	54 913,12 €	318 808,09 €	59 733,88 €	438 319,18 €	114 647,00 €
Résultats de clôture	64 597,97 €		289 074,21 €		323 672,18 €	
Reste à réaliser			50 000,00 €	157 650,00 €	50 000,00 €	157 650,00 €
TOTAUX CUMULES	119 511,09 €	54 913,12 €	368 808,09 €	217 383,88 €	488 319,18 €	272 297,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	64 597,97 €		151 424,21 €		216 022,18 €	

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13 pour
Date de la convocation : 16 avril 2021.

COMPTE ANNEXE SECTION DE BEAUDOUX-MONTCEBROUX

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1*) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2021 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1		37 485,20 €		
Opérations de l'exercice	11 529,46 €	10 916,32 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	11 529,46 €	48 401,52 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		36 872,06 €		

COMPTE ANNEXE SECTION DE LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 13 pour
Date de la convocation : 16 avril 2021.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-François GAGNAIRE, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Georges MORISON, Maire, après avoir présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1*) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Séance du 23 avril 2021 à 19H00.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS	
	Dépenses/déficits	Recettes/excédents	Dépenses/déficits	Recettes/excédents
Résultats reportés N-1	9 262,73 €			
Opérations de l'exercice	7 266,59 €	38 625,54 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	16 529,32 €	38 625,54 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		22 096,22 €		

2*) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3*) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Le Président,

4*) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Jean-François GAGNAIRE

Objet : Approbation des Comptes de Gestion du Receveur – Budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du service de l'ASSAINISSEMENT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2343-1&2 ;
Vu le Code des Communes et notamment les articles R241-1 à 4, R241-6 à 15, R241-16 à 33 ;
Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Monsieur Laurent SAMUEL du 01/01/2020 au 24/03/2021 et que les comptes de gestion des budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du Service de l'ASSAINISSEMENT établis par ce dernier sont conformes à chaque compte administratif respectif.
Monsieur Le Maire précise que Monsieur le Receveur a transmis ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et des comptes de gestion du Receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur, pour l'exercice 2020 des budgets de la COMMUNE, des sections de BEAUDOUX-MONTCEBROUX et de LA FOUGEROUSE-CHABRIOUX, du Service de l'EAU et du Service de l'ASSAINISSEMENT, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer et à signer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes concernés.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budgets COMMUNE, Services ASSAINISSEMENT et EAU, sections La Fougerouse-Chabrioux et Beaudoux-Montcebroix.

Après avoir voté le compte administratif des budgets de la COMMUNE, des services de l'assainissement et de l'eau, des sections ayant constituées une commission syndicale, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Georges MORISON décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

1) Budget Communal :

- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	326.766,19 €
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	158.368,12 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	170.661,86 €

2) Budget de l'Assainissement :

- Affectation au déficit de fonctionnement reporté (compte 002)	64.597,97 €
- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001)	259.074,21 €

3) Budget de l'Eau :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002)	64.860,30 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	52.130,00 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001)	71.203,84 €

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) 71.203,84 €

4) Budget des Sections :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté – (compte 002) :

- section Fougerouse – Chabrioux 22 096,22 €
- Section Beaudoux et Autres 36 872,06 €

Objet : Subventions aux associations.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant des subventions qui seront attribuées en 2021, Soit 3.050,00 €. Compte-tenu du contexte sanitaire, les associations n'ont pas pu faire d'animations en 2020 ; Par conséquent, les subventions restent suspendues pour l'année 2021 et si des animations s'avèrent possible en 2021, des subventions exceptionnelles pourront être attribuées. Monsieur le Maire poursuit en citant chaque association et le montant proposé ainsi qu'il suit :

Amicale laïque de St Anthème	310,00 €
Bibliothèque – Au plaisir de lire de St Anthème	310,00 €
Chanter'elle	500,00 €
Club Ance Accueil Loisirs	310,00 €
Parents d'élèves	310,00 €
Ambi Ance Déco	310,00 €
Société de Chasse de St-Anthème (report subv except.votée en 2019 et non versée)	1000,00€
TOTAL :	3 050,00 €

Après examen des montants attribués à chaque association, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, (MM. J.F. GAGNAIRE, J.Y. MICARD et H ; BOINON, présidents d'association, ne prend pas part au vote), accepte les montants proposés par Monsieur le Maire et l'autorise à procéder aux versements des subventions. De plus, le Conseil Municipal demande le report des subventions sur l'année 2022 et leur inscription au budget suivant, si une subvention n'était pas versée au cours de l'année 2021.

Objet : Taux de fiscalité directe locale.

Monsieur le Maire expose les nouveautés applicables au taux 2021. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, des modifications sont apportées au taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties : celui-ci devient un taux de référence qui est égal au taux communal appliqué en 2020 et du taux départemental 2020 (20,48% pour le Puy-de-Dôme).

Ce taux communal 2020 sur le foncier bâti majoré de l'ex taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021. La différence entre les recettes fiscales avant et après réforme sera corrigée par l'application d'un coefficient destiné à neutraliser les écarts de produits générés par le transfert de la part de TFB du département.

Considérant que le budget communal nécessite un produit fiscal net de 419.385 € (*montant incluant les compensations versées par l'état pour l'exonération de certains foyers*) et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère, et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit pour les taxes foncières :

	Année 2020	Année 2021	Bases	Produit
FB :	13,88 %	34,36 %	1.167.000 €	400.981 €
		=		
		(13,88%+20,48%)		
FNB :	72,87 %	72,87 %	129.800 €	94.585 €
Produit de la TH figée :				72.195 €
Contribution coefficient correcteur :				-171.854 €
			Total :	395.907 €

Objet : Budgets Primitifs 2021 – COMMUNE, Services de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT.

1) **Budget Primitif 2021 Commune** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif de la COMMUNE :

- Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 1.282.391,37 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 1.627.861,86 €

2) **Budget Primitif 2021 Eau** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du Service de l'EAU :

- Les dépenses et les recettes d'Exploitation s'équilibrent : 96.172,30 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 262.312,00 €

3) **Budget Primitif 2020 Assainissement** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget. Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif du Service de l'ASSAINISSEMENT :

- Les dépenses et les recettes d'Exploitation s'équilibrent : 104.559,97 €
- Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 345.074,21 €

Objet : Budgets Primitifs 2021 des sections Beaudoux-Montcebroix et La Fougrouse-Chabrioux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets de Budget Primitif 2021 établi par les commissions syndicales des sections de Beaudoux-Montcebroix et la Fougrouse-Chabrioux. Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (M. Daniel ROCHETTE, membre de la commission syndicale de Beaudoux-Montcebroix, et M. Jean-Yves MICARD, membre de la commission syndicale de La Fougrouse-Chabrioux s'abstiennent), approuve les Budgets Primitifs 2021.

- Les dépenses et les recettes fonctionnement de la section de **Beaudoux-Montcebroix** s'équilibrent à 60.672,06€.
- Les dépenses et les recettes fonctionnement de la section de **La Fougrouse-Chabrioux** s'équilibrent à 22.096,22€.

Objet : Destination des coupes de bois de l'exercice 2021.

En complément de la délibération du 19 septembre 2020 sur l'Etat d'Assiette 2021, le Conseil Municipal nomme, pour la délivrance de bois de feu sur la section du Fayt, les garants suivants :

1. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage, les produits définis ci-après :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir	Nature de la coupe
Le Fayt	B	9.34 ha	Amélioration

Pour le partage des bois d'affouage, sont désigné comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied

(nom - prénom)

M. FOUGEROUSE..... - Henri..... ;
M. GUILLOT..... - Jean..... ;
M. REYMOND..... - Johanny.....

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Georges MORISON.

 